



LÉGENDE

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
106	Emplacement réservé n° 106 : Aménagement de carrefour	Commune	0.094
107	Emplacement réservé n° 107 : Liaison piétonne	Commune	0.166
108	Emplacement réservé n° 108 : Entrée terrain de football	Commune	0.094
109	Emplacement réservé n° 109 : Aménagement de carrefour	Commune	0.002
110	Emplacement réservé n° 110 : Accès voirie	Commune	0.033

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique
4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7500 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil
le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ SAINT-MARD

